

# Association de défense des résidents de l'EHPAD de La Bresse et de leurs familles

## Lettre d'information N°5

Nous étions nombreux à la réunion d'information du 30 novembre dernier, résidents et familles afin de recevoir les explications concernant les derniers événements survenus à l'EHPAD : nouvelle augmentation des tarifs et dérives financières surprenantes. Si M. Français, nouveau directeur de l'établissement a présenté très clairement la situation financière, les élus malgré leur nombre, n'ont ni présenté d'excuses pour leur gestion désastreuse de l'EHPAD depuis leur arrivée à la municipalité, ni apporté le moindre élément crédible de réponse. Et oui, **440 mille euros de déficit**, liés à une absence de contrôle du précédent directeur par le Président du CCAS, Hubert Arnoud, maire de La Bresse et sa Vice-Présidente, Geneviève Demange, n'ont débouché que sur de vagues réponses : « *On interrogeait le directeur et il nous répondait que tout allait bien* »... ! Les bras nous en tombent devant un tel niveau d'irresponsabilité, d'incompétence, de pusillanimité ?!

En d'autres lieux, ce comportement entraînerait une démission, imaginez tout de même : **440 mille euros de déficit en une année**, mais ici rien de tel. Nous vivons sûrement dans une sorte de « no man's land » dans notre bonne ville !

Contrairement à son prédécesseur, incapable de répondre ou ne le voulant pas pour des raisons qui nous échappent encore (rappelons- nous la réunion il y a un an en présence de MM. Audrerie, Arnoud et Demange), Patrice Français n'a esquivé aucune des questions posées. Le constat qu'il a établi révèle une situation financière et managériale catastrophique. Le constat financier porte sur l'exercice de l'année 2015 et ne prend pas en compte le premier semestre 2016, pendant lequel l'ancien directeur a semble-t-il continué à appliquer les mêmes recettes dispendieuses à la gestion de l'EHPAD. Nous ne sommes donc pas au bout de nos surprises.

### Objectifs de la réunion

Cette réunion si elle visait à nous informer, avait également pour but de jouer sur la peur et de faire passer la pilule amère d'une nouvelle hausse de la tarification en 2017 : il y avait le feu et les résidents devaient quasi à eux seuls en faire les frais, c'est à dire payer encore et encore afin d'éteindre un incendie dont ils n'étaient en aucune manière responsables ! Oui, peur du dépôt de bilan, d'une mise sous tutelle si les comptes ne venaient pas à être redressés, c'est le discours tenu par les élus présents ce soir-là : mais ne soyons pas dupes d'une chanson dont nous connaissons l'air. La vraie question, c'est comment de telles dérives financières furent-elles possibles ? L'EHPAD n'est-il pas placé sous le contrôle des élus en responsabilité au CCAS et tout particulièrement de M. Hubert Arnoud son président et de Mme Geneviève Demange sa vice-présidente ?

### Les responsables doivent payer, pas les résidents !

Le déficit creusé par le directeur sortant, sous couvert du Maire, de son adjointe et du bureau du CCAS, ne doit pas être comblé par des provisions et des réserves constituées grâce au montant des redevances payées par les résidents, ni par de nouvelles augmentations des tarifs. Ce serait scandaleux et moralement indigne, or le plan de redressement proposé et mis en œuvre par la nouvelle direction mobilise déjà 130 000 euros de réserve au compte de gestion 2015. **C'est aux responsables d'assumer la couverture de ce déficit**. Il est clair bien sûr que si, comme nous le demandons, la municipalité verse une subvention permettant de revenir à un équilibre des comptes, nous savons tous que les contribuables seront impactés. Charge à eux puisqu'ils sont aussi des citoyens d'exiger des comptes de la part des élus. Je pense en effet qu'il est grand temps de se réapproprier la prise de décision et nécessaire de se faire entendre. On peut regretter que peu de voix se soient fait entendre ce soir-là pendant la réunion : or seules les revendications portées par le plus grand nombre peuvent être entendues et avoir des chances d'aboutir.

## Le mauvais argument : L'EHPAD de La Bresse, le moins cher des Vosges

Afin de nous convaincre du bien-fondé de l'augmentation, l'argument de la peur fut mobilisé puis vint ensuite l'argument sensé nous clouer le bec : « l'EHPAD de la Bresse est l'établissement le moins cher des Vosges » ! Voilà ce qu'on entend lorsqu'on ose s'élever contre les persistantes et successives augmentations du prix de journée depuis 3 ans. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce rythme car il est probable que nous rattrapions rapidement les établissements plus chers, ce qui est peut-être l'objectif visé... ? La fameuse logique comptable à l'oeuvre dans ces discours est le signe d'une profonde méconnaissance de la réalité : cette réalité là concerne des êtres humains aux revenus généralement faibles, alors que la réalité dont les élus se réclament concerne des chiffres froidement alignés sur des bilans et des comptes d'exploitation. La solidarité dont tout le monde nous rebat les oreilles, trouverait là un beau terrain d'application et oui, c'est à la collectivité de faire preuve de cette solidarité, en l'occurrence la municipalité de La Bresse.

### Pourquoi la Municipalité doit et peut payer

La Bresse dispose des moyens d'exercer cette indispensable solidarité à l'égard de nos aînés. Ses revenus dégagent chaque année des excédents importants (voir les comptes administratifs de la commune) qui peuvent être en partie mobilisés pour cette juste cause. Ils doivent l'être à deux titres : **le premier pour compenser les graves erreurs commises par l'ancien directeur et les élus qui auraient dû assurer le contrôle et le suivi de son action à la tête de l'établissement**, et le second pour permettre à l'EHPAD de continuer à offrir un service de qualité à ses usagers tout en maintenant un prix bas, en rapport avec le niveau des retraites perçues.

Le 17 décembre 2016

Annie Aucante

- Présidente de l'Association de défense des résidents de l'EHPAD de La Bresse et de leurs familles
- Membre du Conseil de la Vie Sociale

## Association de défense des résidents de l'EHPAD de La Bresse et de leurs familles **Bulletin d'adhésion**

<b>Nom :</b>		<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>Code postal</b>		<b>Ville</b>	
<b>Mail</b>			
<b>Téléphone</b>			

J'adhère à l'association de défense des résidents de l'EHPAD de La Bresse et de leurs familles

Bulletin à retourner au siège de l'association : 13 rue du Hohneck 88250 La Bresse

Association de défense des résidents de l'EHPAD de La Bresse et de leurs familles  
13 rue du Hohneck 88250 La Bresse  
03 29 25 96 09  
[asso.ehpadlabresse@gmail.com](mailto:asso.ehpadlabresse@gmail.com)

# Réunion du 30 novembre 2016 à l'EHPAD de La Bresse

## Les chiffres, décryptage

A la réunion du 30 novembre dernier, le nouveau directeur a présenté son analyse de la situation et son plan de redressement.

De nombreux chiffres ont été cités à cette occasion et il fut souvent difficile de s'y retrouver. Nous regrettons qu'aucun document papier, explicitant de façon synthétique les sommes en cause, n'ait été distribué aux résidents et aux familles avant la réunion, comme cela avait été demandé pendant le Conseil de la Vie Sociale.

Mais ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons devant un déficit d'information volontairement organisé.

L'accumulation de chiffres et les explications du directeur, si elles ont permis d'éclairer un certain nombre de zones d'ombre entretenues jusqu'ici par l'ancienne direction avec la bienveillance consciente ou inconsciente des élus, sont loin d'avoir satisfait à toutes les questions que l'on est en droit de se poser. Certaines des réponses ont même entretenu et renforcé la confusion, nous verrons cela plus avant.

C'est pourquoi, nous avons jugé utile et même nécessaire de réaliser un décryptage des chiffres et des propositions présentés par la nouvelle direction pendant cette réunion et d'en proposer une analyse détaillée.

Rappelons, pour fixer les idées les montants des sommes en cause (tous ces chiffres concernent le compte de gestion 2015, certains sont arrondis)

1 - Déficit comptable (réel) 2015 :	- 443 886 €
2 - Reprise sur provisions :	+ 134 000 €
3 - Déficit affecté ( 1 – 2 ) :	- 309 786 €
4 – Répartition par section du déficit comptable :	
4/1 - Section hébergement (financement par les résidents) :	- 326 322 €
4/2 - Section dépendance : (financement par le Conseil Départemental.) :	- 98 211 €
4/3 - Section soins : (financement par l'Agence Régionale de Santé) :	- 19 353 €
5 – frais financiers (intérêts) 2015 :	- 144 200 €
6 – augmentation des charges de personnel (salaires + charges) entre 2013 et 2015 :	+ 330 000 €

Le directeur présente les deux raisons principales auxquelles serait dû le déficit selon lui :

- 1/ la sous évaluation des charges liées à l'augmentation des surfaces du nouveau bâtiment.
- 2/ les frais financiers (intérêts) des emprunts.

Plusieurs remarques s'imposent à ce niveau. En premier lieu, Il paraît peu probable pour ne pas dire totalement impensable que les frais financiers n'aient pas été anticipés, tout le monde sait que la passation d'un emprunt avec une banque donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement de celui-ci, avec une colonne où les frais financiers (intérêts) sont détaillés par année. Cette raison n'en est pas une, et nous verrons plus loin pourquoi.

En second lieu, concernant la sous évaluation des charges liées au nouveau bâtiment, il ne sera donné aucun chiffre à l'appui de cette affirmation, sinon l'évocation d'une augmentation de 100 000 € des charges d'exploitation courantes, terme qui regroupe à peu près tous les postes comptables d'un compte d'exploitation et entretient le flou sur sa composition.

Dans tous les cas, et même si nous acceptons ces explications nous sommes loin du compte : 144 200 € + 100 000 € = 244 200 € pour un déficit de 443 886 €

Dernière remarque de taille, bizarrement ne seront pas évoqués à ce niveau, les dérives en charges de personnel qui représentent tout de même plus de 330 000 € sur deux ans, c'est à dire pas loin de 75 % du déficit !!!

Puis Monsieur le directeur se charge de dédouaner les élus précédents et actuels, déclarant : « *je ne pense pas que ce soit la faute des élus, ni de la municipalité en place, ni des élus précédents* » rejetant la faute sur d'obscurs cabinets d'étude qui ont l'avantage d'être loin et qui ne répondront pas à des questions qui ne leur seront, de toute façon, pas posées.

En ce qui concerne les élus de la municipalité précédente, ils n'ont de surcroît pas besoin d'être dédouanés, les explications qu'ils ont apportées suite aux accusations portées contre eux par le Maire concernant la prétendue sous évaluation des surfaces et des locaux à entretenir, montrent avec éclat qu'il ne s'agissait de la part du Maire, que d'une malheureuse tentative de leur faire porter le chapeau de ses propres décisions ou absence de décisions. Il leur a suffi de rappeler que l'actuelle municipalité élue depuis 2 ans et demi, portait l'entière responsabilité du compte de gestion 2015, comme de celui de 2014 d'ailleurs, dans lequel les dérives budgétaires, salariales notamment, prirent naissance.

Que Monsieur le Directeur tente de dédouaner les élus actuels, personne ne pourra s'en étonner ni lui en tenir rigueur, ce sont ses employeurs. Il est cependant des causes dont la défense s'apparente à une tâche impossible !

Mais par delà ces polémiques visant à projeter un rideau de fumée, la réalité est tout autre, le déficit comptable sur l'exercice 2015 est de **443 886 €**, c'est le déficit réel. Il se ventile ainsi :

Déficit section hébergement :	326 322 €
Déficit section dépendance :	98 211 €
Déficit section soins :	19 353 €

En fonction des informations parcellaires que nous avons pu obtenir puis recoller, les véritables causes du déficit sont pour l'essentiel les suivantes :

- 1 – la dérive incontrôlée des charges de personnel entre 2013 et 2015 : + 330 000 €
- 2 – l'augmentation des charges d'exploitation courantes : environ + 100 000 €

Comment ces trois déficits seront-ils comblés ? Une certitude, une possibilité et un grand flou :

- **Une certitude** : le déficit de la section soins sera repris par l'Agence Régionale de Santé et n'aura pas d'incidence sur le tarifs d'hébergement.
- **Une possibilité** : celui de la section dépendance pourrait être compensé par le Conseil Départemental, c'est ce qu'ont laissé entendre les élus présents à la réunion. Nous verrons ce qu'il en sera le moment venu ! Si c'est le cas, là aussi les résidents seront épargnés, et ce sera justice.

- **Un grand flou** : reste celui de la section hébergement pour le montant astronomique de 326 322 €. La reprise de provisions de 134 000 € le ramène à 192 322 €, or de quoi est constituée cette reprise de provisions ? Elle est le résultat d'excédents antérieurs dont il serait illusoire de rechercher l'origine précise, elle est tout de même le résultat du surplus des redevances réglées par les résidents. Mais en tout état de cause cette somme aurait dû servir à abonder l'exploitation courante de la section hébergement avec pour conséquence un effet positif sur le montant de la redevance payée par les résidents. Effet positif, signifiant ici une absence d'augmentation voire une diminution de celle-ci. En l'occurrence, cette somme est aujourd'hui mobilisée pour éponger une partie du déficit creusé par l'irresponsabilité de l'ancien directeur et l'aveuglement des élus, le Maire, Président du CCAS et l'adjointe à la santé vice Présidente qui n'ont rien contrôlé.

Cette somme aurait dû normalement servir à couvrir la quasi totalité des frais financiers pour 2015 qui s'élèvent à 144 200 €, elle correspond à une augmentation de 4,5 € par jour du tarif payé par les résidents. **Cette reprise constitue donc un hold-up sur la participation des résidents pour couvrir le déficit dont ils ne sont pas responsables.** On peut utilement rappeler ici les paroles de la Vice Présidente du Conseil Départemental et du Maire à la réunion du 21 octobre 2015 : « *si vous voulez des services supplémentaires il vous faudra en assumer le coût et donc accepter une augmentation de la redevance.* » Nous vous retournons la proposition Madame la Vice Présidente et Monsieur le Maire, les responsables du déficit doivent en assumer les conséquences et le coût, et il est évident que ce ne sont pas les résidents.

En conséquence il est patent que le **déficit de 326 322 €** creusé par les inconséquences cumulées de l'ancien directeur et des élus chargés de contrôler son action doit être **intégralement compensé par des apports extérieurs à l'EHPAD**, et ne doit pas être affecté aux fonds propres de l'établissement. **En aucun cas les résidents ne doivent sous une forme ou une autre participer à son colmatage.** Ces apports externes (aides diverses et subventions) **doivent être recherchés par les élus** auprès de toutes les institutions publiques ou privées susceptibles d'en proposer, sans contrepartie aucune, cela va sans dire. Les finances communales restant en dernier recours la variable d'ajustement.

Cette solution est **la seule qui réponde à l'impératif de justice auquel ont droit nos aînés.** Que les élus fassent preuve pour une fois de leurs capacités à traiter les vrais problèmes, ce sera de toute façon avec l'argent des contribuables.

Pendant les débats avec la salle la question de l'augmentation de la redevance (+1,80€ par jour pour 2017) a été abordée. Le directeur a indiqué que celle-ci ne serait pas suffisante pour acquitter les frais financiers générés par l'emprunt réalisé pour les travaux. Tout en expliquant que ces frais allaient decrescendo chaque année, il a justifié une augmentation de 5 € par jour (en réalité 4,5€/jour) pour arriver à l'équilibre. La réponse qui lui a été apportée par l'élue de la municipalité précédente, en charge de l'Ehpad, aurait méritée d'être discutée. En effet cette ancienne élue lui a fait remarquer que l'augmentation de 4,5 €/jour serait atteinte dès 2017 par le cumul des augmentations depuis 2015 .

Augmentation du prix de journée en 2015	+ 2,50 €
Augmentation du prix de journée en 2016	+ 0,36 € <sup>1</sup>
Augmentation du prix de journée en 2017	+ 1,80 €
Total sur 3 ans	+ 4,66 €

1 Faible augmentation due à l'action menée en 2015 par notre association

De plus, si pour rembourser 144 200€ d'intérêts en 2015, il est nécessaire d'augmenter de 5€ par jour, (en réalité 4,5 €) ce qui vient d'être fait, à combien d'euros/jour correspondent les intérêts des années suivantes : 129 000 € en 2016 et 118 000€ en 2017 etc ? Moins que 5 €, tout le monde peut le comprendre. Dans ces conditions et afin d'adapter les recettes aux dépenses, le CCAS doit s'engager à diminuer d'autant, chaque année, la redevance.

Ainsi qu'on peut le constater les explications données ont été très parcellaires, plus qu'approximatives et ne justifient en rien les augmentations que l'on veut imposer aux résidents. Ces dernières ne peuvent se justifier ni par le bas niveau, comparé aux autres Ehpad, des tarifs de celui de La Bresse, ni en brandissant des menaces de fermeture, de mise sous tutelle ou de vente de l'Ehpad au privé, menaces abondamment reprises par le nouveau directeur pour conclure la réunion, en laissant entendre qu'aucune autre solution que des augmentations répétées de la redevance n'était envisageable. Ceci n'est évidemment pas la réalité, nous l'avons déjà démontré et affirmé et les faits nous ont donné raison, puisque le Maire et les élus nous ayant depuis 2014 toujours affirmé contrairement aux propositions que nous avons alors faites, qu'il était impossible pour la Municipalité de verser une subvention à l'Ehpad, sont prêts aujourd'hui à verser cette subvention hier interdite !

Les mesures correctives de gestion exposées par le Directeur, associées aux actions annoncées par les élus, notamment pour réévaluer l'agrément tripartite (EHPAD – Conseil Départemental - ARS) à la réalité de l'occupation de l'établissement, soit 91 personnes au lieu de 85, devraient, nous n'en doutons pas, permettre de retrouver un équilibre de gestion. La réorganisation managériale et des services devrait quant à elle assurer un niveau de service amélioré, sans que pour autant les coûts de personnel explosent. Des pistes sont ouvertes et laissent présager un redressement de la situation. **Mais il est clair que le passif ne peut être supporté ni en totalité, ni en partie par les résidents.**

Nous ne pouvons conclure cette note sans évoquer le fait suivant, rappelé d'ailleurs par l'actuel directeur : cette gestion désastreuse s'est poursuivie pendant une grande partie de l'année 2016 puisque le départ de l'ancien directeur date de juillet 2016 et la prise de fonction du nouveau de septembre de la même année. Nous pouvons par conséquent nous attendre à de nouvelles mauvaises surprises pour l'exercice 2016.

Le 17 décembre 2016

Dominique Humbert  
Membre du CA de l'association de défense des résidents  
de l'Ehpad de La Bresse et de leur famille